

# LE COIN ASSO

ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL & FORMATION A LA VIE ASSOCIATIVE

« FINANCES PUBLIQUES »



CDOS

HAUTE-SAVOIE

# FINANCES PUBLIQUES

## DEMANDE DE SUBVENTION DE SON ASSOCIATION



## Définition

Une subvention est une **aide publique** de l'état ou des collectivités territoriales dans le but de soutenir le projet d'une association dans l'intérêt général. Une subvention peut être demandée pour la réalisation, le développement ou le financement d'un projet. Elle ne doit être utilisée qu'uniquement dans cet objectif.

Il est interdit de transférer de reverser une subvention au bénéfice d'une autre association ou d'une personne morale.

Pour être éligible à une demande de subvention, il faut au minimum pour une association :

- Être inscrite au répertoire SIREN
- Être déclarée à la préfecture et publiée au J.O.A.F.E. (Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprises)

### SUBVENTION

Si l'association a besoin d'une aide financière, c'est elle qui fait les démarches pour avoir une subvention

### MARCHÉ PUBLIC

La commune a besoin d'une prestation et elle fait appel à une association qui propose le service recherché

# Le dossier de subvention

*Quelles modalités sont à respecter ?*

En fonction du projet il y a différents niveaux auprès desquels une subvention peut être demandée. Faites bien la recherche avant de monter un dossier, des fois un projet peut être subventionné par plusieurs institutions. Dans ce cas-là, il faut un dossier individuel pour chaque demande.

Un grand avantage est d'avoir un plan de développement sur plusieurs années, et de pouvoir dire ce que le projet apporte à l'association et à son environnement, pour que le dossier soit traité avec une réponse favorable.

## La méthodologie de la rédaction d'un dossier de subvention

D'abord il faut se poser les bonnes questions. **Pourquoi ? Quoi ? Comment ? Pour qui ? Où ? Quand ? Avec qui ?** Allez loin dans vos questions, plus vous êtes dans le détail, plus vous pouvez répondre aux attentes de la demande. N'hésitez pas à joindre des illustrations/ revues de presse ou de témoignages de vos expériences/ activités précédentes.

**Mais attention qualité avant quantité !**

### A QUI S'ADRESSER

La municipalité  
 La commune  
 La communauté de communes  
 Le conseil départemental  
 Le conseil régional  
 L'état/ le ministère  
 L'Europe

« Plan de développement  
 sur plusieurs années »

### SITES INTERNET

Conseil départemental Haute Savoie  
 > Aides & subventions

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
 > Ms aides, mes services  
 > Guide des aides & appel à projet



## CONTACT

CDOS 74 - Pôle Formation & Conseil à la Vie Associative  
97A Avenue de Genève - 74000 ANNECY

[www.cdos74.org](http://www.cdos74.org)

vie-asso@cdos74.org  
04 50 62 90 47



**Maison Départementale  
des Sports  
et de la Vie Associative**

